

assura.

**20
23**

Assura-Basis SA
Rapport annuel
2023

Assura-Basis SA en 2023

Assura-Basis SA est une société anonyme faisant partie du Groupe Assura. Elle a son siège à Pully (VD).

Activités

Le chiffre d'affaires d'Assura-Basis SA atteint CHF 3.3 Mia au 31 décembre 2023. Il était de CHF 3.4 Mia à la fin de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, Assura-Basis SA réalise un résultat net de CHF -136 Mio (2022: CHF -174 Mio). Il s'explique principalement par une augmentation des prestations remboursées supérieure aux prévisions et par une contribution supplémentaire au système de compensation des risques. La bonne performance des placements (+5.2 %) et la hausse des primes 2023 (+7.1 %) contrebalancent partiellement ces facteurs.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une stratégie fondée sur l'accompagnement du patient et un service client de premier ordre s'accompagne du renouvellement du portefeuille d'assurées et d'assurés d'Assura Basis. Il rassemble 697'000 clientes et clients au 1^{er} janvier 2024.

En septembre 2023, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a annoncé une nouvelle augmentation générale des primes de l'assurance de base, en moyenne de 8.7 %, liée à la forte croissance des coûts des prestations de soins. En hausse également, la prime moyenne 2024 d'Assura n'en reste pas moins parmi les plus avantageuses et est inférieure à la prime moyenne du marché dans une large majorité des cantons.

PreventoMed, le nouveau modèle d'assurance de base d'Assura, est disponible dans toute la Suisse depuis le 1^{er} janvier 2024. Il rembourse, sans franchise, les examens de prévention des cancers du sein, du côlon et de la prostate et, sans franchise ni quote-part, les tests destinés à détecter un risque de diabète ou de maladie cardio-vasculaire. Avec PreventoMed, la personne assurée peut s'adresser en premier recours au médecin de famille de son choix. Elle a aussi accès, 24h/24, au centre de télémédecine Medgate et a la possibilité d'obtenir un premier conseil médical, sans rendez-vous, auprès d'une des 360 pharmacies partenaires du modèle. Ces deux dernières options sont prises en charge par Assura, sans franchise ni quote-part. Ce nouveau modèle rembourse, aussi sans franchise, les médicaments génériques, un choix efficace et économique tant pour la personne assurée que pour le système de santé.

Enfin, en 2023, la volonté de proposer une expérience client de premier ordre a amené Assura à faire évoluer son organisation, ses outils et ses processus. Assura a également poursuivi le développement de ses équipes de conseillères et de conseillers dans toute la Suisse, pour offrir un accompagnement de proximité et de qualité.

Gouvernance et rémunérations

Au 1^{er} janvier 2024, le Conseil d'administration est composé de sept membres nommés par l'Assemblée générale. Hormis pour les objets que la loi et les statuts réservent formellement à l'Assemblée générale, il est responsable de la haute direction et de l'orientation stratégique du Groupe et de ses sociétés.

Dans le cadre des règlements qu'il édicte, il délègue à la Direction générale la mise en œuvre de la stratégie et la gestion opérationnelle des sociétés du Groupe.

Le Conseil d'administration compte quatre comités chargés d'approfondir certaines thématiques. Il s'agit du Comité d'audit et des risques, du Comité de placements, du Comité de nomination et de rémunération et du Comité digital et innovation.

La Direction générale compte sept membres représentant les principaux domaines d'activité d'Assura et nommés par le Conseil d'administration. Elle est responsable de la mise en œuvre de la stratégie, de la conduite des affaires et de la gestion opérationnelle des sociétés du Groupe.

La politique de rémunération du Groupe Assura repose sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance dans ce domaine, notamment sur un engagement à appliquer une rémunération équitable et compétitive, adaptée à chaque fonction et respectant l'égalité femmes-hommes.

Assura-Basis SA est totalement intégrée dans le Groupe Assura. Ses organes sont composés des mêmes personnes que ceux des autres sociétés du Groupe que sont Assura SA, Figeas SA et Assura Holding SA. Ainsi, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale concerne l'ensemble de leurs activités au sein de ces quatre sociétés.

La rémunération des administrateurs est arrêtée par l'Assemblée générale, conjointement pour les quatre sociétés du Groupe. Elle porte sur leurs travaux au sein du Conseil d'administration et de ses quatre comités. Cette rémunération est fixe et ne comporte pas de part variable.

La rémunération de la Direction générale du Groupe est, quant à elle, fixée par le Conseil d'administration. Elle comporte un salaire annuel fixe, une composante salariale variable et des contributions de l'employeur au titre de la prévoyance. La rémunération obtenue dans le cadre de mandats professionnels exercés pour le compte d'Assura est reversée à l'employeur. La composante variable est définie en fonction de l'atteinte d'objectifs d'entreprise, communs à l'ensemble des membres de la Direction générale, ainsi que d'objectifs individuels. L'atteinte des objectifs d'entreprise est évaluée par le Conseil d'administration qui se détermine également quant à l'atteinte des objectifs individuels des membres de la Direction générale.

En 2023, la part du montant annuel de la rémunération brute des membres du Conseil d'administration du Groupe spécifiquement liée à leur activité en faveur d'Assura-Basis SA s'élève à CHF 235'774 (2022: 241'770). La rémunération brute la plus élevée à la charge d'Assura-Basis SA s'établit à CHF 52'503 (2022: 54'777).

En ce qui concerne la Direction générale, la rémunération brute 2023 de ses membres à la charge d'Assura-Basis comporte le salaire fixe versé en 2023, une part variable au titre de l'exercice 2023 versée en 2024, les charges sociales (AVS / AI / APG / AC / LAA) ainsi que la contribution de prévoyance à la charge de l'employé, soit un montant de CHF 1'576'320 (2022: 1'375'126).

Des contributions de l'employeur au titre de la prévoyance, à hauteur de CHF 220'685 (2022: 192'518), ont été versées sur ces montants, conformément au plan de prévoyance qui s'applique à l'ensemble du personnel. La rémunération brute la plus élevée à la charge d'Assura-Basis s'établit à CHF 315'687 (2022: 324'650). S'y ajoutent les contributions de l'employeur au titre de la prévoyance professionnelle pour un montant de CHF 44'196 (2022: 45'451).

Gestion des risques : modèle des trois lignes de défense

Le Groupe Assura a choisi d'organiser son système de gestion des risques selon le modèle dit des trois lignes de défense qui définit, selon une approche systématique, le rôle des différentes fonctions essentielles du système de gestion des risques afin de leur permettre de collaborer de manière efficace. Les trois lignes de défense se composent de la manière suivante :

- La première ligne de défense est composée des Départements Clients et Marché, Prestations, Développement et Marketing, Finances, Informatique, RH et Services généraux. La première ligne de défense est chargée de l'identification des risques, de leur évaluation, de la détermination des moyens de remédiation et de l'escalade des risques les plus importants. Elle conçoit et met en œuvre des contrôles opérationnels et la gestion des incidents (y compris leur formalisation et leur documentation). Elle rapporte à la Direction générale.
- La deuxième ligne de défense regroupe les fonctions de contrôle, à savoir la fonction Risques, la fonction Compliance ainsi que l'actuaire responsable. Elle exerce un rôle de support, de contrôle et de coordination dans la gestion des risques. Elle s'assure que l'ensemble des risques sont correctement identifiés et évalués par la première ligne de défense et

que les plans de remédiation sont suffisants et mis en œuvre. Elle maintient et développe la cartographie des risques. Elle consolide les contrôles mis en place par la première ligne et s'assure de leur pertinence et de leur efficacité. Elle s'assure également de la pertinence et de l'efficacité du système de gestion et de suivi des incidents. Elle diffuse, dans l'ensemble de la société, la culture de la gestion du risque. Elle rapporte à la Direction générale.

- La troisième ligne de défense est la fonction Audit interne.

Organe de révision
KPMG SA à Lausanne

Siège social
Av. C.-F. Ramuz 70, 1009 Pully

Le rapport annuel du Groupe Assura propose des informations complémentaires sur les activités, les perspectives, la gouvernance et les fonctions de supervision et de contrôle des sociétés du Groupe :
assura.ch > [a-propos-de-nous](#) > [publications](#)

Rapport financier 2023

Bilan

Actif

Montants en CHF	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Placements de capitaux			
Terrains et bâtiments		50'133'000	48'220'000
Obligations et placements semblables		960'994'282	1'062'284'121
Actions et placements semblables		45'179'594	149'746'846
Placements collectifs immobiliers		-	214'799'857
Instruments financiers dérivés	1	14'307'834	5'970'064
Liquidités et placements monétaires		98'802'572	35'569'700
Total placements de capitaux		1'169'417'282	1'516'590'588
Comptes de régularisation			
Comptes de régularisation	2	5'570'400	5'908'330
Créances			
Preneurs d'assurance		169'326'282	168'322'960
Agents et intermédiaires		33'292	6'205
Organisations et personnes proches		-	3'294'239
Institutions publiques		39'171'627	66'078'747
Autres créances		9'053'889	8'174'181
Total créances	3	217'585'090	245'876'332
Liquidités		146'818'894	290'028'462
TOTAL DE L'ACTIF		1'539'391'666	2'058'403'712

Bilan

Passif

Montants en CHF	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Fonds propres			
Capital-actions		100'000	100'000
Réserves légales		20'000	20'000
Réserves LAMal		376'799'227	551'206'504
Bénéfice/(-) perte		-136'132'762	-174'407'277
Total fonds propres		240'786'465	376'919'227
Capitaux étrangers			
Provisions techniques pour propre compte			
Provisions techniques pour propre compte	4	614'477'356	711'746'354
Provisions non techniques			
Provisions non techniques		8'333	19'127
Provision pour risques liés aux placements de capitaux			
Provision pour risques liés aux placements de capitaux		-	-
Comptes de régularisation			
Comptes de régularisation	5	221'958'192	356'550'106
Dettes			
Preneurs d'assurance		394'904'474	535'551'523
Engagements envers les prestataires de soins		26'606'149	29'250'395
Compte de passage		19'189'851	41'680'761
Agents et intermédiaires		284'635	293'507
Organisations et personnes proches		16'229'969	2'920'936
Institutions publiques		4'512'956	3'208'988
Autres dettes		433'286	262'788
Total dettes		462'161'320	613'168'898
Total capitaux étrangers		1'298'605'201	1'681'484'485
TOTAL DU PASSIF		1'539'391'666	2'058'403'712

Compte de résultat

Montants en CHF	Annexe	2023	2022
Primes acquises pour propre compte			
Primes		3'286'062'355	3'413'315'711
Déductions sur produits		-24'015'981	-21'934'333
Contributions à la promotion de la prévention des maladies (art. 19 LAMal)		-3'847'570	-4'334'867
Contributions à la commission fédérale pour la qualité (CFQ) (art. 58f LAMal)		-269'786	-231'359
Déductions sur les primes et autres contributions/subsides		490'710'490	464'147'094
Cotisations créditées et versées aux assurés		-490'710'490	-464'147'094
Total primes acquises pour propre compte		3'257'929'018	3'386'815'152
Charges de sinistres et prestations pour propre compte			
Sinistres et prestations réglés	6	-2'636'527'539	-2'417'267'872
Autres charges d'assurance	7	-6'950'432	-18'541'510
Variation des provisions techniques pour propre compte	8	97'268'998	-67'016'765
Total charges de sinistres et prestations pour propre compte		-2'546'208'973	-2'502'826'147
Compensation des risques		-736'808'814	-864'455'893
Frais d'exploitation pour propre compte	9	-175'494'315	-184'567'499
Total résultat technique		-200'583'084	-165'034'387
Autres résultats d'exploitation			
Autres produits d'exploitation	10	441'628	514'848
Autres charges d'exploitation	11	-1'323'353	-837'332
Total autres résultats d'exploitation		-881'725	-322'484
Résultat des placements de capitaux			
Produits des placements de capitaux		107'918'837	71'721'127
Charges des placements de capitaux		-42'586'790	-288'112'213
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-	207'340'680
Total résultat des placements de capitaux	12	65'332'047	-9'050'406
Bénéfice/(-) perte		-136'132'762	-174'407'277

Tableau de flux de trésorerie

Montants en CHF	2023	2022
Bénéfice/(-) perte	-136'132'762	-174'407'277
Amortissements/réévaluations des placements de capitaux	-37'777'547	243'259'947
Amortissements/réévaluations des créances	26'606'896	17'448'950
Variation des provisions techniques pour propre compte	-97'268'998	67'016'765
Variation des provisions non techniques	-10'794	-330'730
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-	-207'340'680
Variation des comptes de régularisation actifs	337'930	-5'389
Variation des créances	1'684'346	-43'499'114
Variation des comptes de régularisation passifs	-134'591'914	-201'546'131
Variation des dettes	-151'007'578	31'283'555
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation	-528'160'421	-268'120'104
Investissements/désinvestissements dans des placements de capitaux	384'950'853	176'193'675
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement	384'950'853	176'193'675
Flux de trésorerie de l'activité de financement	-	-
Variation nette des liquidités	-143'209'568	-91'926'429
Etat des liquidités au 01.01	290'028'462	381'954'891
Etat des liquidités au 31.12	146'818'894	290'028'462
Variation nette des liquidités	-143'209'568	-91'926'429

Tableau de variation des fonds propres

Montants en CHF	Capital de l'entité	Réserves légales	Réserves LAMal	Total
Fonds propres 01.01.2022	100'000	20'000	551'206'504	551'326'504
Bénéfice	-	-	-174'407'277	-174'407'277
Fonds propres 31.12.2022	100'000	20'000	376'799'227	376'919'227
Bénéfice/(-) perte	-	-	-136'132'762	-136'132'762
Fonds propres 31.12.2023	100'000	20'000	240'666'465	240'786'465

Capital de l'entité

Le capital-actions est réparti en 1'000 actions nominatives ordinaires d'une valeur nominale de CHF 100.

Réserves LAMal

Les réserves sont inférieures au niveau minimal prévu par l'article 11 OSAMal.

Annexe aux comptes annuels

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels d'Assura-Basis SA ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view). Les normes Swiss GAAP RPC forment un tout. Toutes les recommandations formulées doivent dès lors être appliquées.

La norme Swiss GAAP RPC 41 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 pour les comptes annuels des assureurs maladie LAMal. Assura-Basis SA applique cette norme.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation se basent sur le coût historique d'acquisition ou de revient, à l'exception des placements de capitaux. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Placements de capitaux**Terrains et bâtiments**

L'évaluation des immeubles est effectuée en fonction des valeurs actuelles. Des expertises sont établies par un expert indépendant dans un intervalle de trois à six ans selon la méthode DCF « Discounted Cash-Flow ». Les années intermédiaires, l'évaluation des immeubles est effectuée aux valeurs actuelles selon une méthode reconnue.

Obligations et placements semblables

Cette rubrique englobe les obligations ainsi que les fonds obligataires. Les obligations et les fonds obligataires sont évalués selon leur valeur de marché. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices ou des pertes non réalisés dans le compte de résultat.

Actions et placements semblables

Les actions et fonds d'actions sont évalués selon leur valeur de marché (dernier cours boursier disponible à la date du bilan). Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices ou des pertes non réalisés dans le compte de résultat.

Placements collectifs immobiliers

Les fonds immobiliers sont évalués selon leur valeur de marché. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices ou des pertes non réalisés dans le compte de résultat.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être composés d'opérations de change à terme, de contrats d'options ainsi que de futures sur indices d'actions. Ils sont utilisés à des fins de couverture et sont évalués aux valeurs du marché.

Liquidités et placements monétaires

Cette rubrique englobe les liquidités affectées aux placements (valeur nominale) ainsi que les fonds monétaires (valeur de marché).

Postes en devises étrangères

La conversion des postes en devises étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Comptes de régularisation actifs

Ce poste englobe les montants payés durant l'exercice sous revue, mais concernant l'exercice suivant, ainsi que les produits de l'exercice à recevoir.

Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Le ducroire est évalué sur la base des risques de solvabilité identifiables et également sur la base de données statistiques. Les hypothèses reposent sur les valeurs empiriques des exercices précédents, en prenant pour hypothèse que les pertes sur débiteurs sont identiques aux exercices précédents. Le calcul du ducroire tient compte des effets de l'art. 64a LAMal.

Liquidités

Cette rubrique comprend les comptes postaux et bancaires liés à l'activité opérationnelle.

Provisions techniques pour propre compte

Les provisions pour sinistres en cours sont calculées selon des procédés actuariels reconnus du point de vue du droit en matière de surveillance.

Provisions non techniques

Si une sortie de fonds est probable, une provision adéquate est constituée pour les engagements juridiques et factuels découlant du passé. Les provisions sont réévaluées chaque année.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

La provision pour risques liés aux placements de capitaux a pour objet de réduire l'impact des volatilités à long terme sur le marché des capitaux. La provision est calculée sur l'ensemble du portefeuille et réévaluée chaque année.

Les taux « cibles » par véhicule de placement coté sont basés sur les taux de perte maximale sur douze mois. Un taux similaire a été appliqué sur les immeubles en valeur de marché.

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, la provision pour risques liés aux placements de capitaux peut être dissoute totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants, la provision pour risques liés aux placements de capitaux peut être augmentée jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

Comptes de régularisation passifs

Ce poste englobe les montants reçus durant l'exercice sous revue, mais concernant l'exercice suivant, ainsi que les charges de l'exercice encore à payer.

Dettes

Il s'agit surtout d'obligations envers les preneurs d'assurance ou les fournisseurs de prestations. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Compte de résultat sectoriel

Assura-Basis SA ne pratique que l'assurance obligatoire des soins LAMal. Dès lors, un compte de résultat sectoriel n'est pas nécessaire.

Commentaires relatifs au bilan**1 - Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) en 2023**

Montants en CHF	Type d'opération	Valeur de marché au 31.12.2023		
		Actif	Passif	Total
Devises à terme USD	Couverture change	8'778'803	929'015	7'849'788
Devises à terme EUR	Couverture change	6'482'781	131'372	6'351'409
Devises à terme GBP	Couverture change	119'138	12'501	106'637
Total		15'380'722	1'072'888	14'307'834

Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) en 2022

Montants en CHF	Type d'opération	Valeur de marché au 31.12.2022		
		Actif	Passif	Total
Devises à terme USD	Couverture change	6'544'400	-	6'544'400
Devises à terme EUR	Couverture change	2'589'412	2'925'224	-335'812
Devises à terme GBP	Couverture change	7'932	246'456	-238'524
Total		9'141'744	3'171'680	5'970'064

2 - Comptes de régularisation actifs

Montants en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts courus	4'256'430	4'969'650
Autres actifs de régularisation	1'313'970	938'680
Total	5'570'400	5'908'330

3 - Créances

Montants en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Preneurs d'assurance	169'326'282	168'322'960
Agents et intermédiaires	33'292	6'205
Organisations et personnes proches	-	3'294'239
Institutions publiques ¹	39'171'627	66'078'747
Autres créances	9'053'889	8'174'181
Total	217'585'090	245'876'332

¹ Les coûts totaux des tests Covid-19 pris en charge par l'OFSP se montent à CHF 4'027'668 pour 2023 (CHF 89'396'812 pour 2022). Le solde dû à ce titre par l'OFSP au 31.12.2023 est de CHF 202'148 (CHF 11'232'660 pour 2022).

4 - Provisions techniques pour propre compte

Montants en CHF	Provision pour sinistres et prestations à régler LAMal
Valeur comptable au 01.01.2022	644'729'589
Constitution	67'016'765
Dissolution	-
Valeur comptable au 31.12.2022	711'746'354
Valeur comptable au 01.01.2023	711'746'354
Constitution	-
Dissolution	-97'268'998
Valeur comptable au 31.12.2023	614'477'356

5 - Comptes de régularisation passifs

Montants en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Compensation des risques	217'506'014	348'293'897
Vaccins Covid-19	1'019'905	3'528'512
Autres passifs de régularisation	3'432'273	4'727'697
Total	221'958'192	356'550'106

Commentaires relatifs au compte de résultat**6 - Sinistres et prestations réglés**

Montants en CHF	2023	2022
Sinistres et prestations	-3'101'021'801	-2'878'143'791
Participations des assurés aux frais	464'494'262	460'875'919
Total	-2'636'527'539	-2'417'267'872

7 - Autres charges d'assurance

Montants en CHF	2023	2022
Vaccins contre le COVID-19	-1'383'891	-13'317'426
Autres charges d'assurance	-5'566'541	-5'224'084
Total	-6'950'432	-18'541'510

8 - Variation des provisions techniques pour propre compte

Montants en CHF	2023	2022
Provision pour sinistres et prestations à régler	97'268'998	-67'016'765
(-) Attribution/Dissolution		
Total	97'268'998	-67'016'765

9 - Frais d'exploitation pour propre compte

Montants en CHF	2023	2022
Charges informatiques	-444'657	-469'737
Autres charges administratives nettes	-2'202'555	-6'403'562
Publicité et commissions	-5'269'357	-3'158'874
Indemnités pour frais administratifs, nettes	-167'577'746	-174'535'326
Total¹	-175'494'315	-184'567'499

¹ L'impact du projet Atlas (changement du système informatique), terminé en 2022, a été de CHF 25.4 Mio en 2022. Selon demande de l'OFSP, à partir de 2023, le cost+ sur les prestations de services facturées par Figeas SA est supprimé (CHF 9.9 Mio en 2022). Le modèle d'allocation des coûts de Figeas SA a également été actualisé en 2023, ce qui a entraîné une quote-part plus importante sur les prestations de services facturées.

10 - Autres produits d'exploitation

Montants en CHF	2023	2022
Intérêts sur les créances	247	44
Indemnités pour taxes environnementales	243'984	271'721
Autres produits d'exploitation	197'397	243'083
Total	441'628	514'848

11 - Autres charges d'exploitation

Montants en CHF	2023	2022
Intérêts sur les liquidités opérationnelles	-2'609	-706'668
Autres charges d'exploitation	-1'320'744	-130'664
Total	-1'323'353	-837'332

12 - Résultat des placements de capitaux

Produits des placements de capitaux Montants en CHF	Produits des placements 2023	Bénéfices réalisés 2023	Bénéfices non réalisés 2023	Total 2023
Terrains et bâtiments	2'542'026	-	2'778'000	5'320'026
Obligations et placements semblables	11'791'725	1'186'145	47'877'024	60'854'894
Actions et placements semblables	2'853'278	8'943'046	5'293'668	17'089'992
Placements collectifs immobiliers	3'310'325	1'113'593	-	4'423'918
Instruments financiers dérivés	-	11'256'405	8'337'771	19'594'176
Liquidités et placements monétaires	635'831	-	-	635'831
Total	21'133'185	22'499'189	64'286'463	107'918'837

Charges des placements de capitaux Montants en CHF	Charges de gestion sur placements 2023	Pertes réalisées 2023	Pertes non réalisées 2023	Total 2023
Terrains et bâtiments	-1'075'049	-	-865'000	-1'940'049
Obligations et placements semblables	-	-968'057	-23'048'694	-24'016'751
Actions et placements semblables	-	-2'094'893	-2'595'222	-4'690'115
Placements collectifs immobiliers	-	-5'477'509	-	-5'477'509
Instruments financiers dérivés	-	-2'735'043	-	-2'735'043
Liquidités et placements monétaires	-	-2'116'847	-	-2'116'847
Charges d'administration des placements	-1'610'476	-	-	-1'610'476
Total	-2'685'525	-13'392'349	-26'508'916	-42'586'790
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-	-	-	-
Résultat des placements de capitaux	18'447'660	9'106'840	37'777'547	65'332'047

Résultat des placements de capitaux (suite)

Produits des placements de capitaux Montants en CHF	Produits des placements 2022	Bénéfices réalisés 2022	Bénéfices non réalisés 2022	Total 2022
Terrains et bâtiments	2'553'864	13'000	1'130'000	3'696'864
Obligations et placements semblables	13'965'361	1'064'863	3'219'687	18'249'911
Prêts à des institutions publiques	13'534	-	-	13'534
Actions et placements semblables	3'898'362	180'167	1'699'799	5'778'328
Placements collectifs immobiliers	5'321'771	-	-	5'321'771
Instruments financiers dérivés	-	38'660'719	-	38'660'719
Liquidités et placements monétaires	-	-	-	-
Total	25'752'892	39'918'749	6'049'486	71'721'127

Charges des placements de capitaux Montants en CHF	Charges de gestion sur placements 2022	Pertes réalisées 2022	Pertes non réalisées 2022	Total 2022
Terrains et bâtiments	-699'466	-	-1'500'000	-2'199'466
Obligations et placements semblables	-	-4'741'755	-166'043'068	-170'784'823
Prêts à des institutions publiques	-	-	-	-
Actions et placements semblables	-	-1'351'183	-32'668'191	-34'019'374
Placements collectifs immobiliers	-	-602'540	-46'747'995	-47'350'535
Instruments financiers dérivés	-	-26'653'863	-2'350'179	-29'004'042
Liquidités et placements monétaires	-	-2'875'704	-	-2'875'704
Charges d'administration des placements	-1'878'269	-	-	-1'878'269
Total	-2'577'735	-36'225'045	-249'309'433	-288'112'213
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-	-	207'340'680	207'340'680
Résultat des placements de capitaux	23'175'157	3'693'704	-35'919'267	-9'050'406

Transactions avec des organisations et personnes proches

La société Figeas SA fournit des prestations de services (direction, compliance, juridique, finances, contentieux, ressources humaines, marketing, gestion clients, informatique et prestations) à Assura-Basis SA selon la convention établie.

La société Assura-Basis SA encaisse et paie toutes les transactions financières liées aux assurés d'Assura SA par le biais d'un compte courant selon la convention établie.

Montants en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Soldes des comptes courants	Actif	Actif
Assura SA	-	3'292'126
Assura Holding SA	-	2'113
Total	-	3'294'239
	Passif	Passif
Figeas SA	702'189	2'920'932
Assura SA	15'520'770	-
Assura Holding SA	7'010	-
Fondation Assura	-	4
Total	16'229'969	2'920'936
Montants en CHF	2023	2022
Volume des transactions pour prestations par société		
Figeas SA	-172'075'321	-176'593'282
Assura SA	2'933'076	3'904'463
Assura Holding SA	-266'363	-275'650
Total	-169'408'608	-172'964'469

Les comptes courants envers les sociétés liées sont rémunérés au taux de 1.50% en 2023 (0.25% en 2022).

Autres informations

Sûretés constituées en faveur de tiers

Montants en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Cautiionnements (garanties de loyers)	7'270	7'235

Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété

Montants en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Fortune liée	1'019'350'781	1'282'286'612

Engagements conditionnels

Déclaration de consentement à l'imposition de groupe TVA Figeas SA et de reconnaissance de la responsabilité solidaire.

Événements importants survenus après la date du bilan

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes du 17 avril 2024 par l'organe compétent, il ne s'est produit aucun événement postérieur significatif qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs au 31.12.2023.

Proposition de répartition du résultat

Montant à disposition en CHF	2023	2022
Bénéfice/(-) perte	-136'132'762	-174'407'277
Proposition :		
Prélèvement sur la réserve légale LAMal	136'132'762	174'407'277
Attribution à la réserve légale LAMal	-	-
Solde du résultat à reporter	-	-

Rapport de l'organe de révision



KPMG SA

Avenue du Théâtre 1
Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

+41 58 249 45 55
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale d'Assura-Basis SA, Pully

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Assura-Basis SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 8 à 21) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.



Assura-Basis SA, Pully
Rapport de l'organe de révision à
l'Assemblée générale sur l'audit des
comptes annuels

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.



Assura-Basis SA, Pully
Rapport de l'organe de révision à
l'Assemblée générale sur l'audit des
comptes annuels

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à la couverture de la perte au bilan (page 22) est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Jean-Marc Wicki
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Baptiste Reichen
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 17 avril 2024

Impressum

Édition

Assura-Basis SA
Avenue C.-F. Ramuz 70
1009 Pully
assura.ch

Tirage

30 exemplaires

Avril 2024

